

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(es) : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Cateau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Frankie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Emploi et développement économique - ATPE : Subvention à la SARL Art et Pêche sur la commune d'Haverskerque.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 27 mars 2019 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL),

Vu l'accord du Conseil Régional,

La CCFL a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Art et Pêche, créée en février 2019.

Cette société, dirigée par M. Frédéric NUGOU, propose la vente d'articles de pêche.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	250 000.00€	275 000.00€	300 000.00€
Rémunération du dirigeant	23 340.00€	23 340.00€	23 340.00€
Charges sociales Patronales	9 336.00€	9 336.00€	9 336.00€
Capacité d'autofinancement	22 866.00€	22 602.00€	33 293.00€
Remboursement d'emprunt	2 856.00€	11 400.00€	11 400.00€
Capacité d'autofinancement Nette	20 010.00€	11 202.00€	21 893.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat de matériels de production, de systèmes informatiques et d'un véhicule frigorifique.

	Montant HT
SYSTEME INFORMATIQUE	726.38€
LOGICIEL DE GESTION ET DE COMPTABILITE	313.00€
BALANCE	340.00€
ACHAT VEHICULE FRIGORIFIQUE	19 150.00€
TOTAL	20 529.38€

L'aide de la CCFL a été fixé à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle). L'aide pourra être au maximum de 5 000€.

Il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention maximale de 5 000 euros à la SARL Art et Pêche,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Art et Pêche et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

